

par la halle de revoler d'un douanier, l'artem-
bile remplie de fraude n'a pu continuer son raid
audacieux. Arrêtés par une patrouille motorisée,
elle n'a pas tardé à tomber entre les mains de la
Douane.

Mais il s'en est fallu de bien peu que les charge-
ments ne fussent pas saisis. Four réprimer ce
genre de contrebande ultra-moderne, l'adminis-
tration des douanes, il faut le reconnaître, n'est
pas suffisamment armée. Les fraudeurs l'ont distan-
cée et elle est en mesure de rechercher de meilleurs
moyens de défense.

Ces considérations étaient nécessaires pour mes-
surer bien en lumière l'activité et le savoir profes-
sionnel de quelques douaniers qui ont opéré l'im-
portante capture de samedi soir.

Voici de nouveaux détails sur cette curieuse af-
faire.

1. Importance de la prise. — 370 kilos de tabac et
de cigares. — Une automobile de 6.000 francs

Durant toute la journée de jeudi, M. le lieuten-
nant des douanes Jacquemin a été occupé à re-
cueillir les témoignages du brigadier Benoist et de
ses quelques collègues qui ont fait cette impor-
tante capture. Le procès-verbal a été rédigé par
M. Tancré, receveur au bureau de la gare.

Le document, qui a été affiché à sept heures du
soir, note comme suit la valeur de la prise :

2.154 paquets de tabac haché revêtus de vignet-
tes étrangères pesant 538 kilos 600 et valant
6.621 fr. 25 ;

47 paquets de tabac en poudre pesant 5 kil. 875
et d'une valeur de 78 fr. 44 ;

106 boîtes contenant 4.600 cigares, du poids de
24 kil. 330 et valant 1.211 fr. 60 ;

430 cigares en 21 étuis, pesant ensemble 630
grammes et valant 31 fr. 60.

La valeur totale des marchandises saisies s'é-
leve donc à la somme de 7.937 fr. 69.

Quant à l'automobile, elle est estimée très ap-
proximativement 6.000 francs. Cette voiture est
une limousine démontable portant la marque belge
Léon. Le moteur à quatre cylindres a une force
de 19-24 chevaux avec radiateur O. J. Mageret à
Genève. Les deux plus projecteurs sont de la
marque « Le Soleil » de Bruxelles.

L'automobile ne portait ni plaque, ni aucune
marque, mais dans le panier l'on a trouvé avec
divers objets, une plaque portant cette indication :
Y. 5.600-12.

Les châssis de la voiture, toute peinte en jaune
clair, sans le bas de la caisse qui est de couleur
verte, avaient été démontés et remplacés par des
châssis grises qui transformaient le véhicule en
voiture de livraison.

Les marchandises de contrebande étaient ren-
fermées dans 22 colis, malles ou caisses.

L'automobile saisie a été expédiée à Lille, où
elle sera exportée, puis mise en vente à la suite
du jugement de confiscation.

Détails rétrospectifs

Il nous faut revenir sur la chasse mouvementée
qui fut donnée aux chauffeurs de la douane.

Il était huit heures trois quarts lorsque le brigadier
Benoist et le préposé Verwarder, de service au
bureau du Grimonpont, en arrière du Trou de
Jamaux, à 1.500 mètres du territoire belge, virent
arriver par la grande route un automobile portant
deux voyageurs.

Se postant au milieu de la route, le brigadier fit
la sommation habituelle : Halte-là, la douane !
alors que l'auto se trouvait à 50 mètres de lui.

Le chauffeur ne s'en inquiéta guère et pour toute
réponse à cette sommation suivit de deux autres, il
redoubla de vitesse.

Le brigadier Benoist tira alors trois coups de
revolver en l'air pour signaler l'attaque aux diffé-
rents postes de douane échelonnés dans le rayon
frontière. Le préposé Verwarder en fit autant et
tira dans la direction des pneumatiques sans les
atteindre. Pais tous deux se mirent à la poursuite
de l'auto qui ils perdirent de vue place du
Moulin.

On sait que les douaniers du poste du Labouret
tirèrent deux coups de revolver qui crevèrent le
pneumatique de la roue droite de derrière.

Le brigadier Benoist et son aide Verwarder
avaient poursuivi leur course. Ayant appris que
l'automobile fantôme avait tourné l'angle de la
rue Lacroix, ils allèrent réveiller à neuf heures et
demi M. J. Constantin fils, marchand de cycles,
60 Grande-Rue, qui leur loua deux bicyclettes.

La chasse se continua alors dans le quartier du
Cul-de-Four, mais les chauffeurs avaient une ad-
vance et les habitants interrogés sur l'itinéraire
suivi par l'auto, déclaraient qu'il ne fallait
pas songer à la rejoindre.

D'autres se seraient découragés. Le brigadier
Benoist, au contraire, reprit sa course avec une
nouvelle ardeur en pensant qu'un pneumatique
avait éclaté ; il se dit que la voiture ne pouvait
aller loin et que bientôt, elle devrait stopper pour
faire passer sa blessure.

Comment l'automobile a été capturée

Ce fut ce qui arriva. Arrivés rue Vallon, les
chauffeurs durent s'arrêter. Entourés d'un groupe
nombreux de douaniers, ils cessèrent de réparer le
pneumatique crevé. N'y parvenant pas, ils dé-
mandèrent à un passant, domestique de la filature
Bestin, s'il ne connaissait pas un garage d'automobiles
dans le quartier. Il leur indiqua l'atelier de
M. Henri Hibon, 18, boulevard d'Halluin.

Un des chauffeurs y courut aussitôt pour de-
mander à MM. Hibon fils s'ils pouvaient réparer
leur machine. Sur une réponse affirmative, son
compagnon fit avancer l'auto jusque dans le ga-
rage. Les voyageurs étaient âgés de 30 à 35 ans.

Le premier était belge, un jeune homme de
l'extrême nord, mais avec un léger accent
belge. L'un d'eux, celui qui ne conduisait pas
était habillé de toile bleue.

M. Henri Hibon père, qu'on était allé réveiller,
descendit presque aussitôt au garage. N'apercevant
ni marques, ni numéros, il conçut des doutes
et pensa que l'auto avait été volée. « A qui ap-
partient cette voiture ? » demanda-t-il aux voya-
geurs. — « Pourriez-vous la réparer ? » dit l'un d'eux
pour toute réponse.

Aussitôt, M. Hibon, — nous tenons ces renseigne-
ments de lui-même, — poussa l'auto sur le
trottoir, où l'un des chauffeurs s'employa à faire
lui-même les réparations. Il possédait un pneu de
rechange, mais il était lui-même hors d'usage. Pen-
sant qu'il essayait de remettre quand même la
machine en état, son compagnon s'occupait sans
rien dire de la machine et comment il s'est en-
fui.

Une dizaine de minutes s'étaient écoulées à peine
lorsque apparut, débouchant de la rue de France,
le brigadier Benoist à bicyclette, qui avait aperçu
l'auto en panne sur le trottoir. A sa vue, le
chauffeur prit la fuite, poursuivi par le douanier
qui était seul, ayant abandonné le préposé Ver-
warder avec mission de faire des recherches dans
le quartier.

Le fraudeur s'enfuit à toutes jambes et gagna
rapidement la rue de France. Mais au moment
qu'il allait arriver en face de l'église Saint-Joseph,
serré de très près par le cycliste qui possédait le
pneu de rechange, il s'aperçut que le porteur
d'une maison qui s'ouvrait et s'y engouffra avec
violence.

Le fils de M. Wilde, marchand de parapluies,
138, rue de France, ayant entendu le bruit, était
accouru. Au moment où l'entrebâillait la porte
du magasin déjà munie de ses volets, il fut repoussé
par l'homme qui suppliait : « Laissez-moi passer,
je suis contrebassier ! » M. Nestor Wilde tint
contre la porte, vidée par sa mère qui s'arabattait
contre l'étagère.

D'un coup plus violent, le fuyard ouvrit la porte
en brisant une grande vitre, puis bouclant Mme
Wilde, son fils et sa fille, qui était, elle aussi, ac-
courue, il traversa le magasin et la cuisine en coup
de vent et gagna la cour. En brisant le carreau,
il s'était fait à la main une blessure qui saignait
très fort. Il avait repoussé la marchande avec
une telle violence qu'elle avait eu le bras gauche
fort égratigné.

Dans la nuit, le fraudeur avait une échelle qui
fallait appuyer contre l'écureuil ; il la prit et l'appu-
qua contre le mur séparant cette habitation
de la maison de M. Vanneet, pâtissier. Il s'atta-
cha dans la cour de ce logis, puis grimpa sur la
plate-forme de la cuisine, il gagna un petit toit,
puis un mur de clôture qui le conduisit dans la

cour de l'école publique de filles de la rue des An-
ges. A partir de ce moment on perd ses traces,
mais il est à supposer qu'il est descendu dans cette
cour en escaladant soit le mur de façade soit la
porte de la cour.

Le douanier qui le poursuivait s'était vu la
bulve dans cette cour échoué à cause d'une
chute malencontreuse qu'il fit sur la chape.
Quand il parvint à se remettre sur pieds le fuyard
avait échappé ; grâce à Fobersart.

Pendant ce temps, M. Hibon, à la demande des
douaniers, séparait le pneumatique crevé. Le travail
terminé, il conduisit l'auto au bureau des
douanes de la gare. En cours de route, une pièce
essentielle de la machine, l'arbre de cardan, se
brisa deux fois. De toute façon, on estime que les
chauffeurs n'auraient pu sortir de Roubaix la soir
même, les réparations nécessitées par ce second
accident demandant une demi-journée.

L'enquête judiciaire à laquelle va donner lieu
cette importante affaire de fraude sera peut-être
facilitée par la découverte qui a été faite dans la
rue d'Arcole de deux plaques d'automobile volées
à un passage des faux bouillottes. L'une porte cette
inscription : Belgique 5837, l'autre celle-ci : 1276
Hainaut. On a trouvé aussi une paire de lunettes
de chauffeur.

LE DUEL JUDICIAIRE AU MOYEN-AGE
dans la région du Nord

Une communication de M. Helbig à la Société
d'Emulation

La « Société d'Emulation » a été réunie pour sa
séance ordinaire de juin. Après le dépouillement
des publications reçues durant le dernier mois, M.
Helbig a présenté une étude sur le Duel judiciaire
au Moyen-Age dans la région du Nord.

L'auteur donne d'abord oralement une idée gé-
nérale de son travail. Il explique ce qu'était le
jugement de Dieu par le serment, on traitait res-
pectivement dans les causes civiles, soit dans les
procès criminels quand on se voyait dans l'impos-
sibilité de connaître la vérité par les faibles
moyens de preuve dont disposaient les tribunaux
de l'époque. Il indique la division de l'ouvrage
qui traite successivement de l'histoire du duel judi-
ciaire, des cas dans lesquels il intervenait et des
personnes qui y avaient recours, des formalités
que l'on observait avant le combat, de l'armement,
des singularités de ce genre, les plus fameux du-
els que nous ont transmis les chroniqueurs du
moyen âge, enfin de la façon dont ce curieux
moyen de procédure a disparu peu à peu, sous la
double influence de l'Eglise et de la royauté.

En pleine vogue du XII au XVI siècle, le duel judi-
ciaire n'apparaît plus dans notre région après
1466, date d'un célèbre combat en champ clos au-
quel Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, assista à
Valenciennes avec son fils Charles le Téméraire.

La lecture des pages consacrées à la manière dont
se livrait un duel judiciaire occupe la seconde partie
de la séance. Quand une rencontre avait été
autorisée par le juge, on préparait sur les rem-
parts ou sur une place de la ville, parfois même
dans un cimetière, un terrain propre pour la
lutte ; on l'entourait de barrières et de tribunes.

Les combattants étaient armés de façon différente
suivant leur qualité : les nobles combattaient à
cheval et revêtus de l'armure ordinaire des che-
valiers, les bourgeois et les vilains se présentaient
habillés de cuir ou de laine et porteurs seulement
d'un écu de cuir et d'un bâton long de trois pieds.

On assistait, le matin de la bataille, à une messe
célébrée à leur intention et entraient ordinai-
rement dans la lice vers l'heure de midi. Après avoir
écrit les demandes ou défenses déjà adressées par
eux à la Cour lors de l'introduction de leur cause,
ils prenaient deux serments ; par le premier, ils
préjudaient avoir bon droit, dans la querelle dé-
battue ; par le second, ils promettaient de n'employer
ni sorcellerie ni enchantement pour s'aider
ou nuire à leur adversaire. Lorsque le tribunal
leur avait indiqué l'endroit où ils pourraient
s'écarter, un héraut publiait trois bans adressés
aux assistants et qui prescrivaient à tous, sous les
peines les plus sévères, de garder le plus profond
silence durant la lutte.

On donnait alors le signal du duel dont les péripé-
ties formaient souvent un spectacle des plus
cruels. Les champions se mordaient, se rompaient
les membres, se crevaient les yeux, faisant tout
pour arracher à leur antagoniste une rétractation
ou un aveu de culpabilité. Il fallait, en effet, pour
qu'un des deux eût gain de cause, ou bien que
l'autre se rendit, ou bien qu'il fût tué, ou bien que,
dentallement hors de l'arène, ou bien qu'il succom-
bât sous les coups de son rival. Pourtant, si le suc-
cès venait avant qu'un avantage décisif eût été rem-
porté de côté ou d'autre, l'accusé qui s'était dé-
fendu jusqu'à l'apparition des étoiles gagnait son
procès.

Heureusement, beaucoup de duels se terminaient
assez vite par le désistement d'une des parties ou
par une transaction. Le gagnant qui présidait la
rencontre, intervenait souvent pour régler l'affaire,
et une réconciliation se produisait à son
instigation. Lui-même, d'ailleurs, n'y perdait rien,
puisque, en tout état de cause, il avait droit à une
amende dont les coutumiers fixent le tarif d'après
le moment où survenait la paix.

M. Helbig donnera dans une séance ultérieure,
communication d'une autre partie de son étude.

UNE REUNION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. —
La chambre de commerce se réunira
dans la salle ordinaire de ses séances, à la Bourse,
Samedi 30 juin, à 4 heures du soir, à l'effet de
délibérer sur les questions portées à l'ordre du
jour ci après : 1° Le nouveau tarif douanier espa-
gnol ; 2° Questions de conditionnement ; Objets
divers.

NOS ARTISTES. — M. Jacques Barbotin, an-
cien élève de notre Ecole des Arts Industriels de
Roubaix, vient d'obtenir une médaille au dernier
concours de l'Enseignement des trois arts, à l'Ecole
des Beaux-Arts de Paris.

DANS LES PORTES ET TELEGRAPHES. —
M. Richard, commis principal à Roubaix est nommé
suppléant de section à Reims, bureau principal.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M.
l'abbé Bernard, vicaire de la paroisse Saint-Jacques
à Douai, vient d'être nommé vicaire à Saint-
Rémy-en-l'Artois en remplacement de M. l'abbé Lepers,
installé récemment curé à Saint-Martin du Grand-
Baisieux.

M. l'abbé Bernard est originaire de Radinghem.
Agé de 34 ans il a été ordonné prêtre en 1872 et
se trouvait à Douai depuis six ans.

CHEZ LES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. —
L'assemblée générale trimestrielle de la Société de se-
cours mutuels des Anciens Sous-Officiers Français a
eu lieu, sous la présidence de M. A. Hagar, prési-
dent.

M. Hus, secrétaire-trésorier, donne lecture du pro-
cès-verbal de la dernière assemblée générale qui est adoptée,
puis il communique le détail de la situation financière
qui se solda par un excédent de 170 francs.

Le président entretient ensuite l'assemblée de la
question de la réglementation des indemnités de mala-
die. Le secrétaire-trésorier se plaint avec raison que
souvent, les sociétés d'indemnité ne versent pas égale-
ment. Cependant à cette époque différentes obser-
vations ont été rappelées par circulaires, qui men-
tionnaient en outre toutes les prescriptions à remplir du
premier jour de la maladie jusqu'à la guérison com-
plète. Il prie ses collègues de vouloir bien s'acquiescer
de ces instructions qui ont été communiquées pour faciliter
la lourde tâche du secrétaire, qui est toujours à la dis-
position de ses camarades sitôt son travail terminé,
vers sept heures et demi du soir. En terminant cette
communication, le secrétaire a déclaré qu'il n'avait pu
causer de grandes difficultés de règlement d'indemnités
de maladies soient fait le lendemain du jour
de la guérison par le convalescent lui-même et non par
une autre personne.

Le président parlant du recrutement de la société an-
nonce que pendant la troisième trimestre, il y aura lieu
de procéder à l'acceptation de huit nouveaux membres
participants. Il profite de cette circonstance pour faire
appel au concours de tous les sociétaires pour amener
de nouveaux adhérents. La loi de dix ans, dit-il,
nous cause de grandes difficultés pour la recruter. Il
se surprend de voir d'excellents experts de
brigadiers revenir dans leurs foyers avec un certificat
d'aptitude pour le grade de sous-officiers et dans ce cas,
nous aurons le grand désavantage de ne pas les avoir
côtés. Il faudra donc que chacun de nous redouble
d'effort pour servir à un résultat véritablement, tout en

tenant compte des obligations prévues pour les admi-
nistrés.

Communication est faite ensuite de la fête l'émula-
tive qui aura lieu à Dunkerque le dimanche 16 juillet
prochain. Le liste de souscription sera déposée au siège
de la Société, Café Delaître, jusqu'au 5 juillet. Le se-
crétaire se réserve à la disposition des sociétaires un
journal de huit à dix heures du soir.

Le Conseil d'administration a accepté huit nouveaux
membres actifs et trois membres honoraires. M. le prési-
dent annonce que l'assemblée générale est appelée à
discuter sur le projet de l'article 26, qui est en ce
moment sous l'examen de la commission. Les membres
participants qui seront tenus de porter l'insigne.

Une couronne sera déposée sur la tombe du défunt.

Pour l'assistance aux funérailles, la Société sera
fractionnée en plusieurs sections qui, le jour de la
décès, se réuniront devant le défunt, à l'effet de ven-
dre et acheter des fleurs et des objets de deuil, et de
fractionner le socle de la tombe.

Le nombre et la composition de ces sections sont
déterminés par le Conseil d'administration.

Tout sociétaire de la section de service sera pos-
sible en cas d'absence, d'une amende de 1 franc.

Aucune excuse ne sera admise, sauf le cas de ma-
ladie constatée par le médecin.

La société versera à la veuve ou aux orphelins, ou
aux autres directs de la défunte, pendant onze ou
douze mois, une somme de trois cents francs, pour frais funéraires,
assortis la réception du bulletin de décès délivré par la
mairie.

Si le défunt y, etc., tout le reste comme l'article
6 (ancien). Après une discussion assez courte, il est
procédé au vote de cet article qui est adopté à la ma-
jorité absolue des suffrages exprimés.

LES FUNÉRAILLES CIVILES DE M. HENRI
THERIN, femme de M. Henri Thérin, conseiller
d'arrondissement, ancien adjoint au maire, ont eu
lieu, jeudi, à trois heures.

Les banquets des sociétés de Libre-Pensée, Ni
Dieu ni Maître, ont été portés devant le corbillard.

Dans l'assistance assez nombreuse on remarquait :
MM. Henri Carrière, ancien maire et ses adjoints,
MM. Achille Lepers, Do Coak, Bailleul, suivis de
MM. Selliez, Wattrems, Achille Carpentier, Hen-
ri Lefebvre, Kimpe, Delanoy, conseillers municipaux,
Delphin Dumortier et Lefebvre, conseillers
municipaux de Tourcoing, Deprince et Plaque,
conseillers municipaux de Wattrems, Clément De-
brant, président de la Délégation Cantonale, Rogot,
vice-président de la Mairie, Bourbon, inspecteur
primaire, Salé, professeur du Lycée de Tour-
coing, Bellon, inspecteur du travail, Gautier, pré-
sident de la section roubaissienne de la Ligue des
Droits de l'Homme, Dequenne, commissaire de
police, chef de la sûreté.

Sur la tombe, M. Deletrez, secrétaire de la
Libre-Pensée, a fait l'éloge de la défunte.

UNE SCÈNE DE VIOLENCE, RUE DE LA
REDOUTE. — Coups de revolver. Une discus-
sion très animée s'est élevée mercredi, vers onze
heures du soir, entre deux locataires, Oscar Chan-
try, 33 ans, teinturier et son ami, Marie Desbu-
quoy, occupant tous deux un garni au second étage
de l'habitation de M. Jules Vandeputte, rue de la
Redoute, 127. Le bruit de la conversation était si
fort que le repos des autres locataires en était
troublé.

Soudain des cris : au secours, poussés par la
jeune fille, partirent de sa chambre, ce qui détermi-
na M. Desbuquoy, âgé de 37 ans, à monter
à l'étage pour chercher à ramener le calme. Parmi
ses plaintes, Marie Desbuquoy déclarait que son
ami lui avait porté un coup de couteau à la jambe.

Tandis que Mme Vandeputte parlait avec ses
locataires, survinrent plusieurs agents de sûreté.

Au cours d'une patrouille dans le quartier,
ils avaient été attirés par les appels de la jeune
fille et n'avaient pas hésité à pénétrer dans la
maison.

La vue de la police suffit à calmer le perturba-
teur. Comme Marie Desbuquoy déclara à ce mo-
ment, par crainte, qu'elle n'avait reçu aucun coup,
les agents se retirèrent et peu après, tout rentra
dans le calme. Mais cette intervention inopinée
de la police avait intrigué Oscar Chantry. Il s'im-
agina qu'il s'agissait de quelque chose de plus grave
qu'un simple voisin et résolut de se venger.

Jeudi, vers onze heures du matin, étant légère-
ment pris de boisson, il vint trouver Mme Vandeputte
qui se trouvait dans son appartement au
rez-de-chaussée, et l'accusa d'avoir été chercher
elle-même la police. En même temps il se mit à l'in-
jurier et braquant dans sa direction un revolver,
il menaça de « lui faire son affaire ».

Mme Vandeputte se jeta sur son bras, différentes
reprises, pendant lesquelles l'accusateur et obser-
vateur s'expliqua. Mais Chantry, de plus en plus
surexcité, pressa soudain sur la détente et une forte
détonation se fit entendre dans toute la mai-
son. Mme Vandeputte avait eu le temps de se lais-
ser tomber et ne fut pas atteinte. « Voilà la poli-
cie ! » cria en même temps Marie Desbuquoy, qui
était présente à la scène. Il n'en fallut pas davantage
pour mettre en fuite l'accusateur. En réalité,
aucun agent n'était présent, mais Mme Vandeputte
avait immédiatement appelé le commissaire du 1er
arrondissement pour déposer une plainte.

M. Laché a reçu sa déclaration et s'est rendu
rue de la Redoute, 127, on vint de rechercher si le
revolver était chargé à balle. Ce détail, qui a son
importance, n'a pu être précisé, car l'agresseur a
tiré dans la direction d'une fenêtre qui était ou-
verte. En prenant la fuite, Chantry a remis son
arme à un ami qu'il avait rencontré à l'angle de
la rue de Valenciennes. La police le recherche pour
entendre ses explications.

BLESSE EN ARRÊTANT UN CHEVAL EM-
BAÛRÉ. — M. Henri Mullier, gérant de la boulangerie
économique située rue de Tilleul, 242, pas-
sait mercredi vers sept heures du soir, rue d'Henri,
conduisant sa voiture. Le cheval se débri-
da en cours de route et s'emballa vers la rue du Tilleul.

L'impossibilité où il se trouva des lons de
maîtriser le cheval, le conducteur sauta à bas de
sa voiture.

Au moment où l'attelage arrivait près de la rue
de Ma Campagne, un fleur M. Ernest David, 34
ans, travaillant à la filature de MM. Motte et Fi-
cavet, rue de Cog-François, se jeta à la tête du
cheval et parvint à l'arrêter en le saisissant par la
cristière. Mais à ce moment effrayé par le rassem-
blement des curieux et les cris que l'on poussait
autour de lui, l'animal se débri-
da soudain des mains qui le retenaient. Faisait demi-tour, il
reprit la direction de l'église Saint-Jean-Baptiste.

En même temps, M. David avait été renversé
sur le sol et était tombé sous les pieds du cheval.

Une des roues de la voiture lui frôla également la
jambe droite. Quant à sa main, l'ouvrier fleur
avait les vêtements déchirés, et ressentait de vives
douleurs à la jambe. Un camarade dut l'aider à
regagner son domicile à l'Estimant Aux quatre
chemins, tenu par M. Emile Heebe à l'angle des
rues d'Henri et Jean-Goujon. Il reçut les soins de
M. le docteur Bantigny. Le praticien n'a relevé
aucune fracture, ni contusion, mais craint que les
chairs n'aient été décollées de l'intérieur.

Il a prescrit un blessé, sans complications, quinze
jours de repos.

On parle de l'éclavage de M. Mullier, qui avait
pris son cours folle, on le vit peu après s'enga-
ger dans la rue de Beaumont puis descendre la rue
du Moulin. Épuisé de fatigue, il put être arrêté
facilement au boulevard Gambetta.

M. Equivé, commissaire de police du 3e ar-
rondissement, a ouvert une enquête pour établir les
circonstances de l'accident. M. Mullier, de son
côté, s'est empressé d'informer la compagnie d'as-
surance, et il s'est fait inscrire au registre des
victimes en vue d'indemniser le courageux ou-
vrier qui a été victime de son éboulement.

M. Prudhomme, commissaire de police du
6e arrondissement, a interrogé également M. Né-
vejan, ce rétamé de la rue Vallon, qui fut ren-
versé sous la roue d'une voiture, rue du Fort. Il
a interrogé aussi le conducteur, M. Joreaux, bou-
langier. Au dire du blessé, ce dernier ne se sou-
vient pas sur sa voiture quand il la fit avancer. Il
est vrai de dire que le conducteur avait dit d'une
certaine façon à M. Névejan de passer devant et
de derrière l'angle d'une maison formant saillie.

M. Joreaux a promis également d'indemniser le
vieillard jusqu'à complète guérison.

L'HORRIBLE ACCIDENT D'UBINE. — Les
vampires de M. A. Vandermersch, ces ouvriers
de la teinturerie de MM. Joseph Bracout et Cie,
rue de l'Industrie, qui se trouvait la nuit dans
certaines circonstances que l'on sait, ont eu jeudi
après-midi à quatre heures, en l'église Notre-Dame,
le duel était conduit par les deux frères de dé-
funt que ce terrible malheur a profondément af-
fectés.

L'assistance se composait en majeure partie d'ém-
ployés et ouvriers de la teinturerie à la tête des-
quels se trouvait M. Joseph Bracout et son direc-
teur, M. E. Dubois, ainsi que le personnel de
l'établissement ainsi qu'un grand nombre de
voisins.

UN VOL DE MONTRES. — Au numéro 93
de la rue de Cartigny, l'horloger bien connu
M. Constant Duchâteau, a établi un atelier d'hor-
logerie, où il occupe les moments de liberté que
lui laissent les voyages aériens à réparer les mon-
tres et les pendules des habitants de son quartier.

Jeudi, dans la matinée, pendant que l'horloger
détachait, un adroit filou profitant de ce que la
porte du magasin avait été laissée ouverte, s'est
introduit furtivement après de l'étagère et y a
sablillé deux montres en argent et une en acier
oxydé appartenant à des clients, et qui se trou-
vaient en réparation.

La chose avait été faite avec tant d'habileté et
de promptitude que ni M. Duchâteau, ni sa fa-
mille, qui se trouvaient dans une salle voisine, n'au-
raient rien entendu ; ce n'est qu'un volent re-
prendre son travail, après avoir détaché, que le
malheureux averti s'aperçut du vol.

Il ne lui restait que la ressource de porter
plainte pour ce vol, dont le montant s'élevait à une
cinquantaine de francs.

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e ar-
rondissement a ouvert une enquête.

PIANOS D'occasion en grand nombre, Maison
SCREPEL, 138 bis, Grande-Rue. 915-9

IL EST DÉFENDU DE SE BAGNER DANS LE
CANAL. — Pour avoir obéi cette prescription du
réglement municipal, Clovis Depraeter, journalier, âgé
de 42 ans, demeurant rue de Tournai, 8, s'est vu des-
servir procès-verbal.

ARRÊTATION D'UN EXPULSÉ. — Dans la
soirée d'hier, vers dix heures et demie, les agents de
sûreté Doutréigne et Mercier ont arrêté, qual du Sartel,
un tisserand, Jacques Massens, âgé de 37 ans, sans do-
micile fixe.

Cet individu a été expulsé de France par arrêté mi-
nistériel en date du 24 mars 1896.

ÉVÉNEMENTS DU VENDREDI 30 JUIN. —
M. Emile Heebe, neuf heures, église Saint-Sépulchre,
Mme Constant Depraeter, épouse Saint-Sépulchre,
neuf heures et demie, église Saint-Joseph.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Mille-
Gardier, brasseur, un conducteur, M. Théophile Gon-
dard, âgé de 35 ans, employé de la maison de
l'épaveur, a été blessé par un débris de bois tombé
de la toiture. Docteur Parmentier. — M. Henri
18 ans, domicilié rue des Remparts, s'est blessé
chez M. Emile Wastelle, constructeur, à la main gauche
entraînée par la chute de plusieurs barres de fer. Quinze
jours de repos. Docteur Condmont.

TOUFFLERS
Le prolongement de la ligne de tramway de Lanoy à la Place
L'état du projet

La question du prolongement de la ligne de
Lanoy jusqu'au centre de Toufflers qui était agi-
tée depuis plusieurs années, semble enfin près de
recevoir sa solution. Nous avons, en effet, déjà an-
noncé il y a quelques semaines, que la ville de Rou-
baix, concessionnaire du réseau urbain et subur-
ban des tramways, se montrait favorable au projet
après l'avoir rejeté à plusieurs reprises.

Le motif de cette opposition de la municipalité
de Roubaix à l'extension du réseau vers la fron-
tière, s'expliquait par la crainte de faciliter plus
encore l'accès des ouvriers belges dans ce grand
centre industriel et d'augmenter ainsi le concou-
rs de la main-d'œuvre étrangère à la main-
d'œuvre française.

Cédant aux instances de la préfecture que les
municipalités de Toufflers et des communes voi-
sines avaient priée d'intervenir, l'administration
roubaissienne s'est décidée à revenir sur sa dé-
termination et en a informé la Compagnie de Rou-
baix-Tourcoing. Cette dernière, désireuse depuis
longtemps de mettre en exploitation le parcours
de Lanoy à la frontière belge, c'est-à-dire jusqu'à
Toufflers, qui est très fréquenté par les promeneurs
se déclara prête à entreprendre le projet à sa
charge.

En conséquence, l'administration municipale de
Roubaix l'invita à établir un avant-projet pour
la création du tronçon de ligne afin qu'elle pût,
comme concessionnaire du réseau, faire une
demande ferme à l'administration supérieure. Nul
doute que cette sera agréée, étant donnée l'initia-
tive prise par la préfecture auprès de l'adminis-
tration roubaissienne.

Mais avant que le futur projet puisse être mis à
exécution, il devra être accepté par le Conseil
général du Nord, le Conseil d'Etat et, finalement,
par M. le Président de la République qui aura à
déclarer l'établissement de cette voie ferrée com-
m